



2021-12-30/02

Mairie
15 Route de la Bastie
42130
Sainte-Agathe la Bouteresse

Tél. : 04 77 97 41 93
mairie@ste-agathe-la-bouteresse.fr

Le Maire de Sainte-Agathe la Bouteresse,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
- **Vu** le Code de la Route ;
- **Vu** le Code de la voirie routière ;
- **Vu** la demande de la SARL BATI FACADE – 23 Rue de l’agriculture à SAVIGNEUX (42130) - pour intervention au 507 Avenue des Bourgs en occupant temporairement le domaine public avec un échafaudage pour une durée de 30 jours à compter du 3 janvier 2022 ;
- **Considérant** qu’il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1 :

La Sarl BATI FACADE est autorisée à procéder à une intervention au 507 Avenue des Bourgs pour une durée de 30 jours à compter du 3 janvier 2022.

Article 2 :

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement d’un échafaudage en saillie sur la voie,
- interdiction de stationnement sur l’emprise de la zone de travaux pendant la durée du chantier,
- report du cheminement piétons sur la voie opposée.

Article 3 :

Le bénéficiaire devra signaler son chantier conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 :

La Sarl BATI FACADE occupera temporairement le domaine public, et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 :

Monsieur le Maire est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires.

Notification sera faite à :

Joseph.antunes@wanadoo.fr

Fait à Sainte-Agathe-la-Bouteresse, le 30 décembre 2021.

Le Maire,
Pierre DREVET.